

Règlement du Périscolaire

(Annexe au contrat de scolarisation)



Quand j'arrive au périscolaire :

- Je dépose mes affaires correctement.
- Je m'assois et je prends mon goûter
- Je choisis ce que j'ai envie de faire (dessin, coloriage, jeux,...) et je vais le demander à l'adulte.

Ce que je dois faire :

- Je partage les jeux avec les autres enfants
- Quand j'ai fini, je range le jeu correctement
- Je fais attention aux jeux (je ne monte pas sur les boîtes de jeux ou sur les jeux, si un feutre tombe par terre, je le ramasse)
- Quand je fais un joli dessin, je pense à bien reboucher les feutres et je les range.

Ce que je ne dois pas faire :

- Je ne cours pas à l'intérieur des bâtiments (dans la salle de classe ou dans la salle aux étoiles)
- Je ne jette pas les jeux
- Je ne crie pas
- Je ne me sers pas tout seul dans les placards, je demande à l'adulte
- Je fais attention à mon langage (pas de gros mots)
- Je n'embête pas les autres
- Je ne dessine pas par terre, sur les tables ou sur les chaises
- Je fais attention à ne pas gaspiller trop de papier

En cas de non-respect de ces règles de vie :

- * Si un enfant chahute ou a un comportement non respectueux, il sera averti trois fois avant d'être sanctionné : l'enfant sera alors placé ailleurs pour se calmer ou réfléchir.
- * Si ce genre de comportement est fréquent et récurrent, le chef d'établissement sera averti et un mot sera communiqué aux parents pour les informer de l'attitude de leur enfant au périscolaire. Une sanction pourra être mise en place en fonction du manquement au règlement. Le chef d'établissement peut être amené à prononcer une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant au périscolaire.